

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

N° 123

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel et M. Bolo

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 84, supprimer les mots :

« ainsi que leurs modifications ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une mention inutile.